

REGLEMENT 15 26 et 46 KM connectés du 7 Mars au 8 Avril 2021

L'organisation de l'ergysport trail du ventoux propose le 15 -26 et 46 km en courses connectés

ARTICLE 1

Date du 7 Mars au 8 avril 2021

Distances 46 km trail parcours du golden trail national challenge et 15-26 km

épreuves ouvertes à partir de la catégorie Espoir années de naissance 1999 à 2001

objectif Action solidaire pour la famille de Rémi Dupuy gendarme disparu dans l'exercice de ses

fonctions et qui était inscrit avec le dossard N° 413 sur ce 46 km

ARTICLE 2

Engagements Tous les acteurs de ce challenge s'engagent sur le site sportips.fr

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 Février et cela jusqu'au 6 Mars 19h00.

Le tarif de l'engagement est de 6 euros auquel 1 Euro est automatiquement ajouté pour couvrir les frais bancaires de l'opération de sportips.fr

(vous pouvez si vous le souhaitez faire un don supplémentaire)

L'intégralité des engagements coureur moins les frais de mise en place sera reversé sur la cagnotte d'aide à la famille du gendarme Rémi Dupuy

Attention Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite. A l'issue de leur inscription les participants reçoivent un email de confirmation intégrant un lien qui leur sert à enregistrer le temps réalisé et un lien pour charger la trace GPX

A partir du 7 Mars et jusqu'au 8 Avril ils pourront alors faire le parcours qu'ils ont choisis de façon individuelle et non en groupe respectant les mesures sanitaires en vigueur au moment de leur parcours en particulier lors de rencontres sur les sentiers (port du masque – distanciation...)

ARTICLE 3 : Certificat médical ou licence

Obligatoire à l'inscription vous devez fournir une licence en cours de validité ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied , datant de moins d'un an au jour de l'événement.

ARTICLE 4

ASSURANCE

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels

. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité et sont seuls responsables de ce qui peut leur arriver pour tout dommage que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser les distances proposées en fournissant un certificat médical à l'inscription.

. En s'inscrivant au 15- 26 ou 46 km connectés les participants déclarent être informés de ce point et acceptent d'y participer sous leur entière responsabilité

. Ils dégagent le comité d'organisation de l'Ergysport Trail du Ventoux de toutes

responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles décès ou dommages matériels

ARTICLE 4 Récompenses

A la fin de la session le 8 Avril 2021 . Le classement final sera établi et publié.
Les trois premiers hommes et femmes recevront une dotation matériel running ou bon d'achat Vieux Campeur

Les participants auront la possibilité de télécharger leur diplôme personnalisé attestant de leur classement et de leur performance.

ARTICLE 5

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance et signé ce règlement et de la charte de bonne conduite et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des mesures

Nom

Prénom

Signature